

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2023

P JL DE FINANCES DE FIN DE GESTION POUR 2023 - (N° 1818)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 159

présenté par
M. Lefèvre et M. Izard

ARTICLE 3

À la fin, substituer au montant :

« 3 795 549 552 »

le montant :

« 3 807 049 552 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de réabonder le budget de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) à hauteur de 16,5 millions d'euros.

En effet, au titre de l'exercice 2023, l'INA devrait subir un déficit à hauteur de 6,3 millions d'euros. Or, compte tenu des missions indispensables de préservation et de valorisation du patrimoine audiovisuel français exercées par l'INA, il apparaît nécessaire d'assurer la viabilité financière de cette institution et de permettre la poursuite de ses investissements en faveur de la préservation des archives audiovisuelles de notre pays.